

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

**Séance du 12 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le six du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

**Présents :** M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUMÈS, M. René MIRALLÈS, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MÉDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS et M. Jean-Luc DOUTÉ, formant la majorité des membres en exercice.

**Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) :** Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 15	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

### Délibération n°11/2024

#### Désignation d'un représentant pour siéger aux dialogues territoriaux du SCOT-PLH

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de l'approbation récente par Carcassonne Agglo du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), M. le Président de Carcassonne Agglo souhaite installer des dialogues territoriaux afin de favoriser les échanges entre les communes pour un aménagement responsable, solidaire et dynamique. Pour participer à ses dialogues, il s'agit de désigner un représentant ainsi qu'un ou deux suppléants.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, désigne Mme Élisabeth ALLEMANY (titulaire), Mme Sandra ROSSELL et M. Alain POUMÈS (suppléants).

Fait et délibéré en séance le 12 février 2024,

La Secrétaire de séance,  
Élisabeth ALLEMANY



Le Maire,  
Claude BUSTO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20240212-CAPENDU\_24\_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Publication : 15/12/2023